

PROTOCOLE DE COLLECTE DES DONNEES

Les documents sont téléchargeables en version numérique sur le site de l'ORENVA :

www.orenva.org

1. Période de prospection

Il est établi qu'en terme d'efficacité, les actions précoces dans la saison sont préférables. Le caractère envahissant des EAVE suppose une production de biomasse très rapide. Il sera ainsi logiquement plus facile et efficace d'intervenir avant que la profusion de végétaux ne demande une charge de travail plus importante.

Pour la plupart des plantes, la période de prospection idéale se situe lorsque les plantes sont au stade de rosette ou de plantule. Le chantier doit se faire rapidement car en pleine période de végétation la Jussie par exemple peut doubler sa biomasse en 15 jours !

2. Identification de l'observateur

fiche Observateur » en annexe 2, à renseigner sur le site

www.orenva.org

3. Numérotation des fiches

Si vous utilisez la carte papier, procédez par ordre chronologique. Afin de faciliter la vérification de la validité des données, utiliser un code unique par opérateur. (voir en annexe 1 pour plus de détails)

4. Répartition des secteurs entre observateurs

Chaque année, une réunion doit être organisée par le coordonnateur de bassin afin de diviser le territoire du bassin versant entre les observateurs de terrain présents sur son territoire.

5. Liste d'espèces ciblées

En cours

6. Notice d'utilisation

Une préparation des campagnes de relevé d'information sur le terrain est nécessaire. Cela consiste à imprimer des cartographies des sites à prospecter, où les tronçons apparaîtront avec leurs identifiants et où une flèche précisera le sens de la ligne pour chaque segment.

Par convention le sens d'écoulement détermine la rive sur laquelle on se trouve, dans le cas d'un canal n'ayant pas de sens d'écoulement défini, le sens de numérisation du tronçon dans le référentiel géographique sera utilisé.

Sens d'écoulement ou
de numérisation →

Rive Gauche

Rive Droite

IMPORTANT : Un tronçon prospecté où aucune espèce envahissante n'a été rencontrée doit être noté impérativement sur une fiche accompagnant les fiches de terrain : voir section « Fiche secteur sans invasives ». Il est essentiel de pouvoir faire la différence entre les secteurs prospectés sans observation de plantes envahissantes de ceux non prospectés.

Définitions :

EAVE : espèces exotiques aquatiques végétales envahissantes.

Segment : Le terme n'est pas utilisé ici au sens mathématique. Il s'agit d'une partie élémentaire d'un tronçon ayant un identifiant unique dans le référentiel géographique et auquel on peut rattacher une fiche de relevé d'information

Référentiel : Couche d'information SIG représentant le réseau hydrographique découpé en tronçons, portant chacun un identifiant unique auquel on peut rattacher des relevés d'information.

Rappel : Une fiche = un tronçon

La fiche terrain présente deux niveaux de renseignement :

L'une sera exclusivement consacrée à la description de l'envahissement (Partie « état des lieux ») et à remplir systématiquement.

Une autre (Partie « intervention ») à remplir lors d'une action de lutte. Seront alors décrits à la fois l'état d'envahissement avant intervention et l'intervention réalisée. Elle est à utiliser lorsque les moments de la prise d'information et de l'intervention sont confondus ou peu espacés dans le temps (moins d'une quinzaine de jours).

Note sur la stratégie de gestion :

Le caractère proliférant suppose que ces plantes sont promptes à recoloniser un milieu où une intervention a déjà été effectuée. Aussi, il est fortement recommandé qu'une deuxième intervention soit envisagée. L'investissement peut paraître conséquent au départ, mais ce type de procédé s'avère être le plus efficace et le moins coûteux à terme. Une fois l'envahissement maîtrisé et surveillé, les moyens humains et matériels nécessaires au contrôle de ces populations sont moindres.

Z
O
T
I
C
E

Le type de scénario à envisager, avec un deuxième passage plus tardif dans l'année ou non, est laissé au choix de l'utilisateur.

Tout dépendra des moyens déployés dans le cadre d'un programme d'action.

Au niveau régional, il s'agit au minimum de disposer d'informations pouvant témoigner de la prospection ou non des secteurs, et de la présence ou non d'EAVE dans les zones prospectées.

Pour les secteurs où une intervention a été pratiquée, il s'agit également de pouvoir témoigner de l'effort de lutte.

Dans le meilleur des cas, les informations récoltées pourront servir à organiser des plans d'actions :

- **Déterminer les zones où l'envahissement progresse vite** (par comparaison des relevés entre les années voire dans la même année) ;
- **De rendre compte de l'efficacité de telle ou telle méthode d'intervention ;**
- **De permettre de chiffrer les moyens financiers nécessaires à une lutte optimisée.**

D'une manière générale, de telles informations peuvent simplement être un moyen de faire prendre conscience de l'ampleur du problème et de la nécessité d'agir de façon organisée.

Utilisation de la fiche

L'entête

Date

 / /

Date : date du relevé d'information qui correspond le cas échéant à celle de l'intervention

Observateur

Structure

Observateur : Nom et Prénom de la personne renseignant la fiche.

Structure : Organisme de l'observateur.

N° relevé

N° de relevé : correspond à un numéro reporté sur une carte papier ou sur le référentiel du PDA. Une saisie ponctuelle des coordonnées GPS permettra ensuite de les rattacher à un tronçon de la BD Carthage.

La partie Etat des lieux - aquatiques

ÉTAT DES LIEUX								
Plante	Position des foyers	Nb de foyers	Etendue		Typologie de colonisation des foyers			
			ml	m ² champ obligatoire	1	2	3	4

Plante : Nom de la plante observée.

Position des foyers : Afin de caractériser l'emplacement des foyers sur le tronçon, utiliser les codes suivants.

L : dans le lit du cours d'eau, de façon immergée,

RD : en rive droite (par rapport au sens d'écoulement),

RG : en rive gauche,

2R : sur les 2 rives

TT : dans le lit et au niveau des 2 berges (limite lit majeur)

Nb de foyers : Nombre de foyers de la plante considérée rencontrés sur le tronçon. Dans l'attente d'un avis précis sur la question, on considérera que 2 herbiers sont distincts lorsqu'ils sont distants d'au moins 3 mètres. Cette valeur a une pérennité courte (15 j) en période de végétation.

L'étendue

Il s'agit ici de quantifier simplement l'étendue recouverte sur la totalité du segment prospecté.

ml (mètre linéaire) pour caractériser la longueur du segment qui est colonisée.

m² (mètre carré) pour caractériser la superficie totale des herbiers sur le tronçon (**champ obligatoire**).

NB : avec les 2 valeurs traitées précédemment, nous aurons une notion de densité de recouvrement (m² par ml).

Typologie des herbiers : La typologie des herbiers permet de récolter des données caractérisant l'importance de la colonisation du site. On distingue 4 principaux types de colonisation, caractérisant par ordre croissant, l'abondance de la colonisation. Dans le cas où 2 types se rencontrent sur le même tronçon, prendre une valeur moyenne.

< 25 % de recouvrement

Type 1

Herbiers très dispersés
le long de la berge :



Ou
dans le lit :



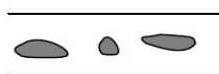
De 25 à 50 %

Type 2

Herbiers discontinus
le long de la berge :



Ou
dans le lit :



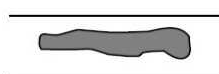
De 50 à 75 %

Type 3

Herbiers continus
le long de la berge :



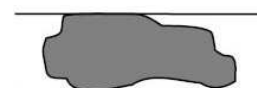
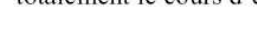
Ou
dans le lit :



> 75 % de recouvrement

Type 4

Herbiers obstruant
totalement le cours d'eau



NB : Si l'intervention est réalisée plus de 2 semaines après le suivi, une fiche état des lieux devra être de nouveau renseignée, afin de faciliter l'utilisation des données et pour le chiffrage des travaux dans le cas d'une intervention par une entreprise

● La partie Etat des lieux - terrestres

ÉTAT DES LIEUX – PLANTES TERRESTRES

Plante	Position des foyers	Nb de foyers Champ obligatoire	Etendue	Densité de colonisation des foyers		
			m ² champ obligatoire pour renouées et balsamines	1	2	3

Plante : Nom de la plante observée.

Position des foyers : Afin de caractériser l'emplacement des foyers sur le relevé, utiliser les codes suivants:

RD : en rive droite (par rapport au sens d'écoulement),

RG : en rive gauche,

2R : sur les 2 rives

TT : dans le lit et au niveau des 2 rives

P : parcelle en zone humide (dans le lit majeur)

Nb de foyers : Nombre de foyers de la plante considérée rencontrés sur le tronçon. On considérera que 2 pieds sont distincts lorsqu'ils sont distants d'au moins 1 mètre. Cette valeur a une pérennité courte (15 j) en période de végétation. (champ obligatoire).

L'étendue

Il s'agit ici de quantifier simplement l'étendue recouverte sur la totalité du segment prospecté.

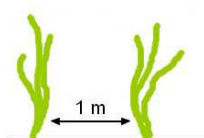
m² (mètre carré) pour caractériser la superficie totale des foyers sur le tronçon (champ obligatoire pour les Renouées et les balsamines, optionnel pour les autres).

Typologie des herbiers : La typologie des foyers permet de récolter des données caractérisant l'importance de la colonisation du site. On distingue 3 principaux types de colonisation, caractérisant par ordre croissant, l'abondance de la colonisation. Dans le cas où 2 types se rencontrent sur le même tronçon, prendre une valeur moyenne.

D 1 : isolés



D 2 : Foyers discontinus



D3 : foyers continus



● La partie Intervention

Période d'intervention

Période d'intervention : au niveau d'un chantier il est plus facile d'indiquer une période d'intervention que des dates précises. Par exemple : du 2/07/08 au 13/07/08.

Nombre de jours hommes

Nb de jours hommes : Nombre de jours homme passés pour l'intervention (si trois personnes ont travaillé sur le segment pendant une journée, inscrire **3**).

Tous les autres champs de l'entête sont les mêmes que pour la partie Etat des lieux.

● Intervention - aquatiques

INTERVENTION							
Plante	Rive (G, D, GD)	Lit	% traité	Quantité enlevée			Méthode(s)
				kg	m ³	Mouillé Egoutté Sec (M, E, S)	

Rive :

À remplir avec la valeur **G** pour gauche, si la rive n'est accessible par les engins que par la gauche

D pour droite si la rive n'est accessible par les engins que par la droite

ou **GD** pour un chantier concernant les deux rives

L remplir si des herbiers se trouvent dans le lit du cours d'eau, de façon immergée et que le chantier se fait par bateau

% traité : Pourcentage de la superficie totale des herbiers du tronçon ayant fait l'objet d'une intervention.

Quantité enlevée

Les observateurs sont incités à évaluer d'une manière ou d'une autre les quantités enlevées afin d'optimiser les chantiers en intervenant aux dates appropriées.

kilo : Poids des herbiers enlevé

m³ : Volume des herbiers enlevé (**champ obligatoire**)

Mouillé/Egoutté/Sec : Témoigne de l'état dans lequel les végétaux étaient lors de l'évaluation. Selon l'espèce considérée, cette information peut s'avérer sans objet.
(**champ obligatoire**)

Utiliser les lettres :

M pour mouillé (moins d'une heure d'égouttage)

E pour égoutté

S pour séché (plus de deux journées de séchage)

NOTICE

Méthode(s) : Méthode utilisée pour l'intervention **sur les plantes aquatiques**. Il est possible d'y renseigner plusieurs choix en utilisant les abréviations (Ex : FIL/PGR/CEA/TIM)

Mesures de précaution :

FIL Filets de récupération de débris végétaux
ECU Ecumage

Méthodes de lutte :

FAU* Faucardage/Fauche
MOI Moisson par voie d'eau
PGR Pelle à griffe
PGO Pelle à godet
CPV Camion à pince à végétaux
EFG Engin flottant avec griffe
AMB Arrachage manuel en bateau
AMW Arrachage manuel en waders
TH Traitement thermique des rives
ICH** Intervention chimique
BAC Bâchage
ASS Assec
CEA Curage en eau
CSE Curage à sec
AUT Autre (à préciser)

Devenir des déchets :

TIM Transfert immédiat
STE*** Stockage temporaire sur bâche imperméable hors zones humides
ENF Enfouissement sur place
VAL Valorisation hors zones humides (compostage, épandage,...)
INC Incinération

* Le faucardage seul est vivement déconseillé (prévoir récolte et exportation).

** Du fait de son impact sur les milieux aquatiques, l'intervention chimique est une méthode à proscrire. Cas exceptionnel à préciser.

*** Un stockage même temporaire est à éviter autant que possible sur le site.

● Intervention - terrestres

INTERVENTION – PLANTES TERRESTRES						
Plante	Rive (G, D, GD)	Numéro de parcelle cadastrale	% traité	Quantité enlevée		Méthode(s)
				kg	m ³	

Rive :

À remplir avec la valeur **G pour gauche**, si la berge n'est accessible par les engins que par la gauche ;

D : pour droite si la berge n'est accessible par les engins que par la droite ;

ou GD pour un chantier concernant les deux berges

Num parcelle cadastrale : à remplir si les espèces se retrouvent en zone humide, hors berge, dans la limite du lit majeur.

% traité : Pourcentage de la superficie totale des herbiers du tronçon ayant fait l'objet d'une intervention.

Quantité enlevée

Les observateurs sont incités à évaluer d'une manière ou d'une autre les quantités enlevées afin d'optimiser les chantiers en intervenant aux dates appropriées.

kilo : Poids des foyers enlevés (**champ obligatoire**)

m³ : Volume des foyers enlevé

NB : Il s'agit une fiche de relevé des plantes terrestres situées dans le lit majeur des cours d'eau

Méthode(s) : Méthode utilisée pour l'intervention **sur les plantes terrestres**. Il est possible d'y renseigner plusieurs choix en utilisant les abréviations (Ex : /PGR/CEA/TIM)

Méthodes de lutte :

CMA*	Coupe manuelle
CME	Coupe mécanique
AMA	Arrachage manuel
AME	Arrachage mécanique
ITH	Traitement thermique
ICH**	Intervention chimique
BAC	Bâchage
PLT	Plantation
PAT	Pâturage
AUT	Autre (à préciser)

Devenir des déchets :

EXP	avec export
SPL	sans export (laissé sur place)

Modes d'élimination :

INC	Incinération
STE***	Stockage temporaire en andains
BRO	Broyage
COM	Compostage
AUT	Autre (à préciser)

* La coupe n'est efficace que si elle a lieu au moins 4 fois pendant la saison de végétation.

** Du fait de son impact sur les milieux aquatiques, l'intervention chimique est une méthode à proscrire. Cas exceptionnel à préciser.

*** Un stockage même temporaire est à éviter autant que possible sur le site.

La mise en place de barrages et d'écumage sont des précautions très fortement recommandées et complémentaires aux opérations d'arrachage en ce qui concerne les plantes à fort potentiel de bouturage (jussie, myriophylle, ...) (cf. guide technique « Gestion des plantes envahissantes en cours d'eau et zones humides » 2010 éd : FCEN).

● La partie Remarques

Elle est optionnelle et doit permettre de mettre l'accent sur une situation particulière d'urgence ou une situation que la saisie assistée de la fiche ne permet pas de mettre en évidence.

Il sera ainsi pertinent de préciser par exemple :

- Une erreur, une incohérence du référentiel géographique, mauvais découpage, incomplétude,...
- Un état d'urgence prioritaire ou particulier que l'observateur a pu constater et qu'il est alors judicieux de préciser,
- Les problèmes liés à une éventuelle intervention : difficultés d'accès, de stockage, d'hostilité d'un éventuel propriétaire,...
- Le stade phénologique de la plante : les plants ont-ils grainé ?
 - L'ombrage du cours d'eau au moment de la saison de végétation (% d'ombre)

Afin de faciliter l'interprétation de cette partie il est recommandé de ne pas remplir ce champ systématiquement, mais seulement en cas de nécessité. Il doit servir, lors d'un traitement ultérieur, à optimiser les actions futures.

IMPORTANT

Intervention en milieu naturel

Nous rappelons les risques liés à la mise en œuvre de techniques de lutttes systématiques sans diagnostic préalable, notamment les risques sur des espèces patrimoniales végétales ou animales sensibles (et déjà parfois fortement impactées par la prolifération d'une espèce invasive). En outre, l'utilisation de techniques sans suivi, sans restauration, a parfois pour effet d'amplifier le phénomène de prolifération locale par une espèce.

Rappelons qu'un **diagnostic écologique** minimum est préalable à toute intervention sur un site de façon à identifier :

- s'il y a des espèces patrimoniales sensibles sur le site ?
- les perturbations locales à l'origine de l'invasion ?
- les sources locales d'introduction de la population ?
- les objectifs de l'intervention (éradication, régulation, gestion...) ?
- l'état que l'on veut restaurer ?
- Etc.

Version 3 – avril 2013

Ed. Forum des Marais Atlantiques – Service Eau du Conseil Régional de Poitou-Charentes

Z
O
T
I
C
E

Annexe 1 : Règles de numérotation dans le cadre d'une création de référentiel

Chaque segment du référentiel doit porter un identifiant unique. Ainsi il sera possible d'éditer des fiches de relevé terrain et d'attribuer un relevé d'observation à chaque segment.

Commencer la numérotation par le cours d'eau principal en commençant par la partie la plus aval de la zone hydrographique.

Continuer la numérotation en allant vers l'amont et en restant sur ce cours d'eau principal.

Arrivé à la zone la plus amont de la zone hydrographique et du cours d'eau principal, revenir à la première connexion rencontrée (la plus aval) et appliquer la même méthode

Cette méthode est applicable de la même manière que l'on crée le référentiel au niveau le plus fin (segment) ou que l'on ne s'intéresse qu'au tronçon.

Disposer d'un identifiant structuré au nombre de caractères fixes et à la numérotation ascendante est intéressant à plusieurs points de vue :

Le traitement des données est facilité, il est ainsi possible d'automatiser certaines tâches (sélection, regroupement, analyse...).

La pérennité du référentiel est aussi un point important. Les milieux évoluent, le réseau peut être modifié. Que faire alors pour ne pas remettre en cause l'ensemble de la numérotation? La difficulté est surmontable en prolongeant la structure de l'identifiant. Rien n'empêche de rajouter un caractère à la fin de l'identifiant de chaque segment (initialisé à zéro).

Annexe 2 : Fiche observateur

(à renseigner en ligne sur www.orenva.org ,

Rubrique « Saisissez vos observations »)

• Identification de l'observateur

Adresse e-mail :

Login :

Mot de passe :

Nom :

Structure :

Plantes reconnues, recherchées dans le cadre de l'ORENVA (cochez la case appropriée)

• Référentiels utilisés :

3 modalités sont possibles en fonction de la situation de l'observateur :

- Si l'observateur ne dispose d'aucun support, le référentiel par défaut est la BD Carthage. En cas de densification, pour la numérotation des tronçons, voir les préconisations en annexe;

- L'observateur peut également créer son propre référentiel en suivant la même méthode que le N2 coordonnateur;

- S'il dispose de son propre référentiel historique, il sera intégré directement à l'interface ORENVA par le biais de « passerelles » définies en collaboration avec l'ORE.

• Secteurs prospectés :

Indiquer le ou les noms de rivière prospectées Précisez les limites amont et aval si vous ne prospectez pas la rivière en entier;

- Joindre l'extrait cartographique pour les marais.

• Modes de prospection : exhaustif ou ponctuel

La clé d'entrée de l'interface pour l'utilisateur est le linéaire découpé par tronçons (en suivant le référentiel de la BD Carthage). Si l'observateur a l'habitude de fonctionner par site avec un carnet de terrain numérique, il peut saisir une donnée ponctuelle qui sera ensuite automatiquement rattachée au tronçon correspondant.